La ville de Gignac-la-Nerthe

et La DEJES

Direction Enfance Jeunesse Education Sport

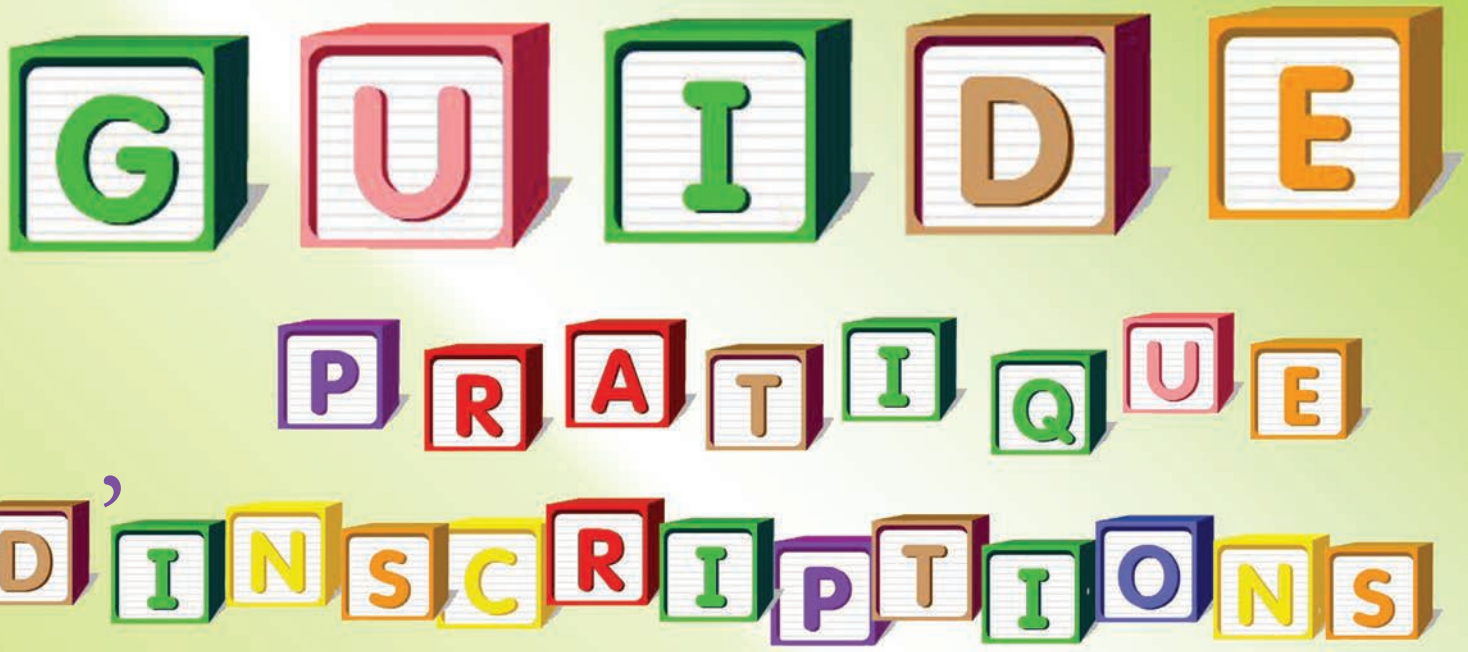

aux activités liées à l'enfance,
la jeunesse, l'éducation et le sport

2013/2014

LE MOT DU MAIRE

Mes chères concitoyennes,
Mes chers concitoyens,

L'éducation de vos enfants et des jeunes demeure, vous le savez, ma priorité et celle de la majorité municipale.

Déjà en 2011 le guichet unique de la DEJES a été créé pour faciliter vos démarches au quotidien. Ce dernier semble répondre à vos besoins puisqu'il a recueilli 84% de satisfaction d'après le questionnaire adressé à 550 familles.

2012 a vu la mise en place d'un projet éducatif local (PEL) qui assure désormais une plus grande cohérence des temps éducatifs et une meilleure collaboration des différents acteurs pour favoriser l'insertion et la réussite éducative de tous les enfants de la commune.

L'année scolaire 2013/2014 devra nous permettre de consacrer toute notre attention et notre réflexion collective à la préparation, dans les meilleures conditions, de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.
Sur ce dernier point, il sera important de se laisser les délais nécessaires pour permettre à chacun (enseignants, parents, personnels, partenaires), de pouvoir exprimer leur point de vue.
Voilà la démarche que je compte conduire pour aborder ce dossier.

En attendant la prochaine rentrée scolaire, j'ai le plaisir de vous adresser ce guide pratique qui vous accompagnera dans vos formalités administratives.

Votre dévoué Maire,
Christian Amiraty

SOMMAIRE

P.2	Le mot du Maire
P.3	Le Guichet Unique
P.4	Mode d'emploi
P.5 à 7	Formalités
p.8	Tarifs
p.10 à 11	La Restauration Scolaire
P.12 à 13	Garderie Périscolaire
p.14 à 15	Transport Scolaire
P.16 à 17	Activités en temps scolaire
P.18 à 19	Accueil de loisirs en centre Aéré
P.20	Sport multi-activités
P.21	Séjour famille et CME
p. 22	Projet Educatif Local
p.23	Numéros Utiles
p.24	Plan de la ville

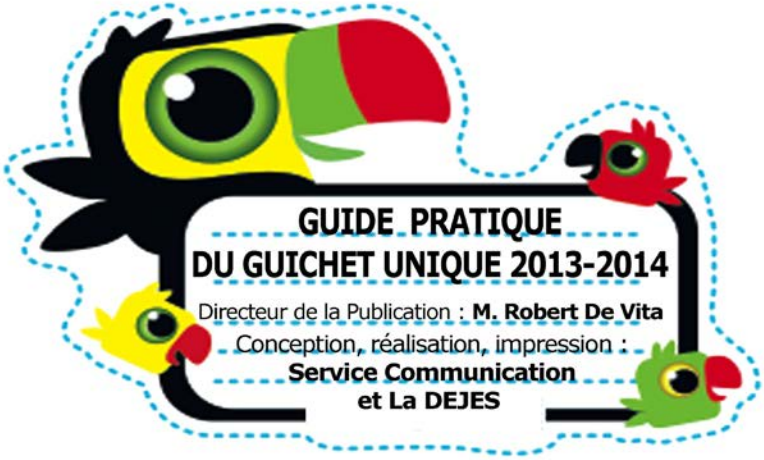
GUIDE PRATIQUE
DU GUICHET UNIQUE 2013-2014
Directeur de la Publication : M. Robert De Vita
Conception, réalisation, impression :
Service Communication
et La DEJES

Guichet Unique

Faciliter vos démarches pour vous simplifier la vie, c'est l'objectif du Guichet unique de la DEJES.

Le guichet unique d'inscriptions de la DEJES vous permet d'inscrire en une seule fois, (avec l'aide de ce guide pratique), votre enfant aux prestations proposées par la Municipalité : restauration scolaire, transports scolaires, activités sportives des mercredis, garderies, centre aéré et activités en temps cantine.

Vous recevrez une seule facture mensuelle pour toutes les prestations choisies (hormis pour les inscriptions durant les vacances scolaires, qui font l'objet d'une facturation à l'acte).
Pensez à nous fournir votre adresse mail pour garder un contact permanent.

Les Services du Guichet Unique sont accessibles :

Par courrier DEJES : 4 ter, avenue Jean Jaurès 13180 Gignac-la-Nerthe
Par courriel : dejes@mairie-gignaclanerthe.fr
Dans les locaux du Guichet Unique situés au 4 ter, avenue Jean Jaurès (1er étage école Célestin Arigon)
En téléchargement sur le site internet de la ville : www.gignaclanerthe.fr

Les horaires d'ouverture de l'accueil public du guichet unique

Lundi	8h30 - 12h30	13h30 - 18h30
Mardi	8h30 - 18h30	
Mercredi	8h30 - 12h30	13h30 - 16h30
Jeudi	8h30 - 16h30	
Vendredi	7h30 - 12h30	

Mode d'emploi

Le Guide d'inscriptions 2013/2014 rassemble l'ensemble des activités des différents services regroupés au sein de la DEJES : enfance, jeunesse, éducation et sport.

ETAPE 1 : Choisissez les activités

Le Guichet Unique vous permet d'inscrire votre enfant aux activités proposées par la ville : restauration scolaire, transports scolaires, activités sportives des mercredis, garderies, centre aéré.

ETAPE 2 : Complétez les fiches d'inscriptions de votre dossier unique

- Fiche administrative famille
- Inscription école
- Inscription aux diverses activités proposées par la DEJES
- Fiche Sanitaire

N'oubliez pas de remplir la fiche concernant les autorisations

ETAPE 3 : Joignez à votre dossier les pièces demandées en fonction des activités retenues

Vérifiez que vous avez bien rassemblé tous les documents qui sont demandés. Tout dossier incomplet sera renvoyé.

ETAPE 4 : Faites nous parvenir votre dossier

- Directement dans **la boîte aux lettres** située à l'entrée des locaux de la DEJES.
- **Au Guichet Unique :** 4 ter, avenue Jean Jaurès
  1er étage Célestin Arigon
  13180 Gignac-la-Nerthe

  Pour faciliter vos démarches **une boîte «dépose rapide»** est à votre disposition à l'accueil
- Par Mail : **dejes@mairie-gignaclanerthe.fr**

Formalités

La municipalité a mis en place en 2011 des tarifs sociaux élaborés en fonction des ressources des familles afin de garantir l'accès au plus grand nombre.

Comment s'inscrire ?

Complétez la fiche d'inscription aux prestations de votre Dossier Unique et cochez l'activité et/ou la formule choisie.

Combien ça coûte ?

Votre participation financière est définie en fonction de votre Quotient Familial. Ce dernier est calculé pour l'année civile au Guichet Unique.

Calcul de la tranche applicable et donc du tarif :

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{(revenu brut global (impôt 2012) /12)+ CAF}}{\text{Nombre de parts}}$$

Tranches de quotients familiaux :

Supérieur à 1 000 €	**T1**
Supérieur à 700 € et Inférieur à 1 000 €	**T2**
Supérieur à 400 € et Inférieur à 700 €	**T3**
Inférieur à 400 €	**T4**

Une fois votre quotient familial défini, vous pouvez consulter, en page 8, la grille tarifaire des services de la DEJES.

Dans le cas où vous ne voulez pas fournir votre avis d'imposition sur les revenus, le tarif maximum de l'activité vous sera alors appliqué.

Aucun quotient familial ne peut être calculé pour les personnes n'habitant pas la commune. Le tarif extérieur sera alors appliqué.

Pour les parents séparés, les deux déclarations d'impôt devront être jointes au dossier d'inscriptions.

La ville se réserve le droit de vérifier les déclarations des demandeurs en exigeant de leur part la production des documents originaux dans les conditions légales.

Les tarifs dégressifs sont déterminés par le Conseil Municipal et peuvent être modifiés en cours d'année par délibération du Conseil Municipal.

Comment régler votre facture ?

Les factures

Chaque début de mois, la famille reçoit une facture des prévisions du mois suivant selon les activités et/ou la formule choisies.
Cette facture pourra être pondérée en fonction de la réalité de consommation du mois précédent (remboursements autorisés ou consommations occasionnelles supplémentaires).

Pré-Facturation mensuelle : cantine, garderies périscolaires, mercredis du centre aéré, mercredis sportifs.

Facturation ponctuelle (à régler lors de l'inscription au Guichet Unique) : Centre aéré (vacances scolaires), Stages sportifs (vacances scolaires), Colonie de vacances, voilier et séjour famille.

Attention :

- Aucun remboursement ne peut avoir lieu sauf en cas de maladie de l'enfant (sur présentation d'un certificat médical) ou de déménagement au cours de la période. (cf Règlement Intérieur)

- En cas de non-paiement de plus de 2 factures consécutives, la dette sera transmise automatiquement au Trésor public pour recouvrement et l'enfant ne pourra plus bénéficier des services de la DEJES jusqu'au règlement de la dette.

En tout état de cause, l'inscription à tout autre service de la DEJES, en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante, est subordonnée au paiement intégral des factures de la DEJES pour l'année scolaire échue.

- **Par chèque bancaire** à l'ordre du Trésor public, joint au talon de la facture, à envoyer ou remettre au Guichet Unique (4 ter avenue Jean Jaurès - 13180 Gignac-la-Nerthe).

- **En espèces** à la caisse du Guichet Unique les lundis et les jeudis aux horaires d'accueil du public.

- **Par Chèque-Vacances** (ANCV) pour le centre aéré, les colonies et l'école municipale des sports à la caisse du Guichet Unique.

La Commission litiges de la DEJES :

Afin de répondre au mieux aux diverses demandes des administrés, une commission litiges et requêtes a été créée.

En cas de litige ou de requête concernant les services de la DEJES, les familles sont tenues d'adresser une lettre de requête, accompagnée des éventuelles pièces justificatives, à l'attention de Monsieur le Maire, faisant part le plus précisément possible de la situation et de la demande. Ce courrier est à envoyer ou à remettre au service de la DEJES.

Une commission présidée par Monsieur le Maire ou son représentant étudiera la demande et formulera une réponse écrite. Cette commission se réunit en général une fois par mois.

Tarifs

Quotient familial	Tarif	Cantine	Garderie	Centre Aéré		
				Par jour	1/2 J ss R	1/2 J av R
Revenu net > à 1 000 €	Tarif 1	2,30 €	0,60 €	12 €	6 €	8 €
	plein tarif					
Revenu net < à 1 000 € > à 700 €	Tarif 2	2 €	0,55 €	10,50 €	5,30 €	7 €
Revenu net < à 700 € > à 400 €	Tarif 3	1,75 €	0,45 €	9 €	4,60 €	6 €
Revenu net < à 700 € > à 400 €	Tarif 3	1,75 €	0,45 €	9 €	4,60 €	6 €
Revenu net < à 400 €	Tarif 4	1,30 €	0,40 €	7 €	3,50 €	5 €
Extérieur et occasionnels	Tarif	2,60 €	1,50 €	20 €	10 €	13 €
	majoré	occa/ext				
		3 €				

Quotient Familial	**Tarif**	**Mercredis sportifs et Animation Soir**		**Stages Sportifs**			**Animations 11/15 ans**	
		11 semaines	**33 semaines**	**Par jour avec R**	**1/2 journée sans R**	**1/2 journée sans R**	**par jour**	**1/2 journée sans R**
Revenu net par part supérieur ou égal à 1000 €	Tarif 1 Plein tarif	30 €	70 €	12 €	10 €	5 €	12 €	8 €
Revenu net par part inférieur à 1 000 € et supérieur à 700 €	Tarif 2	27 €	62 €	10,50 €	9 €	4,50 €	10,50 €	7 €
Revenu net par part inférieur à 700 € et supérieur à 400 €	Tarif 3	23 €	53 €	9 €	7,50 €	4 €	9 €	6 €
Revenu net par part inférieur à 400 €	Tarif 4	18 €	42 €	7 €	6 €	3 €	7 €	5 €
Extérieurs à la commune et occasionnels	Tarif Majoré	55 €	120 €	20 €	20 €	10 €	20 €	13 €

Activités de la DEJES

Restauration scolaire

70 agents sont affectés à la restauration scolaire et accueillent vos enfants pour le déjeuner dans les 7 écoles de la commune.

La qualité est au rendez-vous à chaque repas :

- les menus sont élaborés par une commission qui se réunit tous les 2 mois.

- Les repas sont confectionnés le jour-même dans notre cuisine centrale et sont livrés en liaison chaude au sein de chaque école.

L'accès est réservé en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent ou sont en formation. En fonction des places disponibles, les autres enfants peuvent aussi y accéder.

Les enfants présentant des maladies chroniques (asthme, allergies alimentaires, diabète…) pourront être accueillis et inscrits en restauration scolaire sous réserve de la constitution d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) établi avec le chef d'établissement concerné. Selon la nature du protocole, un panier repas pourra être apporté par les familles.

Les menus scolaires sont en ligne sur **gignaclanerthe.fr**

Comment s'inscrire ?

Complétez la fiche d'inscription aux prestations, cochez l'activité restauration scolaire et la formule choisie (Précisez s'il y a nécessité d'établir un PAI).

4 formules possibles :

Formule A : tous les jours

Formule B : 3 jours fixes par semaine scolaire *(à déterminer lors de l'inscription)*

Formule C : 2 jours fixes par semaine scolaire *(à déterminer lors de l'inscription)*

Formule D : 1 jour fixe par semaine scolaire *(à déterminer lors de l'inscription)*

Formule occasionnelle : selon vos besoins au jour le jour

Il est possible de compléter une formule par l'acquisition d'un ticket occasionnel à tarif majoré.

Les familles s'engageront pour l'intégralité de l'année scolaire avec possibilité de modifier deux fois cette inscription (par écrit ou par courriel) avec un délai de traitement d'une semaine.

Les familles qui désirent retirer leur enfant de la restauration doivent en avertir par écrit la DEJES au moins une semaine à l'avance, faute de quoi les repas continueront à être facturés.

Retrouvez les formalités en page 5

Garderies Périscolaires

Les garderies périscolaires sont ouvertes à tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la ville.
Encadrés par des animateurs ou des ATSEM, ils commencent ou terminent leur journée dans la bonne humeur avec de nombreuses activités : lecture de contes, jeux, sports…
et pour les plus courageux les devoirs.

Horaires et Encadrement :

Garderie du matin : 7h15 - début de la classe / Garderie du soir : Fin de classe - 18h

L'ensemble des espaces de garderies périscolaires se situent à l'intérieur des locaux scolaires.

A l'école élémentaire, les enfants se rendent de façon autonome en classe (garderie du matin) ou à la garderie (garderie du soir).

Les garderies périscolaires élémentaires sont encadrées par des animateurs.

A l'école maternelle, les enfants sont accompagnés dans leur classe après la garderie du matin et récupérés dans leur classe pour la garderie du soir. Les garderies périscolaires maternelles sont assurées par le personnel ATSEM de l'école.

Les enfants d'écoles élémentaires dûment autorisés peuvent partir librement à la fin de la garderie du soir. En revanche, les enfants de maternelles doivent être remis et récupérés directement par les parents (ou une personne majeure dûment habilitée) auprès du personnel de garderie.

Le soir, les parents doivent impérativement veiller au respect des horaires et récupérer leur enfant avant 18h. En cas d'imprévu, les parents doivent avertir dès que possible le personnel et/ou la DEJES.

En l'absence de récupération à 18h et si le personnel ne parvient pas à contacter les parents, l'enfant sera remis à la Police Municipale.

L'inscription peut être effective pour les matins (à partir de 7h15) et/ou pour les soirs (jusqu'à 18h). La double inscription matin et soir est possible sans condition restrictive pour les élèves des écoles élémentaires et doit rester exceptionnelle pour des enfants en maternelle et pour des situations dûment justifiées.

Comment s'inscrire ?

Complétez la fiche d'inscription aux prestations, cochez l'activité garderies péri-scolaires et précisez la formule choisie.

4 formules possibles :

- Formule A : tous les jours
- Formule B : 3 jours fixes par semaine scolaire *(à déterminer lors de l'inscription)*
- Formule C : 2 jours fixes par semaine scolaire *(à déterminer lors de l'inscription)*
- Formule D : 1 jour fixe par semaine scolaire *(à déterminer lors de l'inscription)*
- Formule O : selon vos besoins au jour le jour *(à déterminer lors de l'inscription)*

A titre exceptionnel, il est possible de compléter une formule par l'acquisition d'un ticket occasionnel à tarif majoré.

Transports Scolaires

La commune met à la disposition des familles un ramassage scolaire gratuit afin de faciliter les trajets des enfants du domicile jusqu'aux écoles élémentaires, les jours scolaires.

Public concerné :

Les enfants Gignacais scolarisés en écoles élémentaires uniquement. Deux bus desservent la commune. Chaque bus a une capacité de 55 places assises. Dans chaque bus, une accompagnatrice faisant partie du personnel communal encadre les enfants.

Comment s'inscrire ?

Complétez la fiche d'inscription aux prestations, cochez l'activité transports scolaires et choisissez l'arrêt de bus *(voir carte page 15).*

Une carte de transport vous sera remise fin août. Cette carte est à présenter par votre enfant lors de tout contrôle (la laisser dans son cartable).

Retrouvez les formalités Page 5

Plan des lignes de bus scolaires

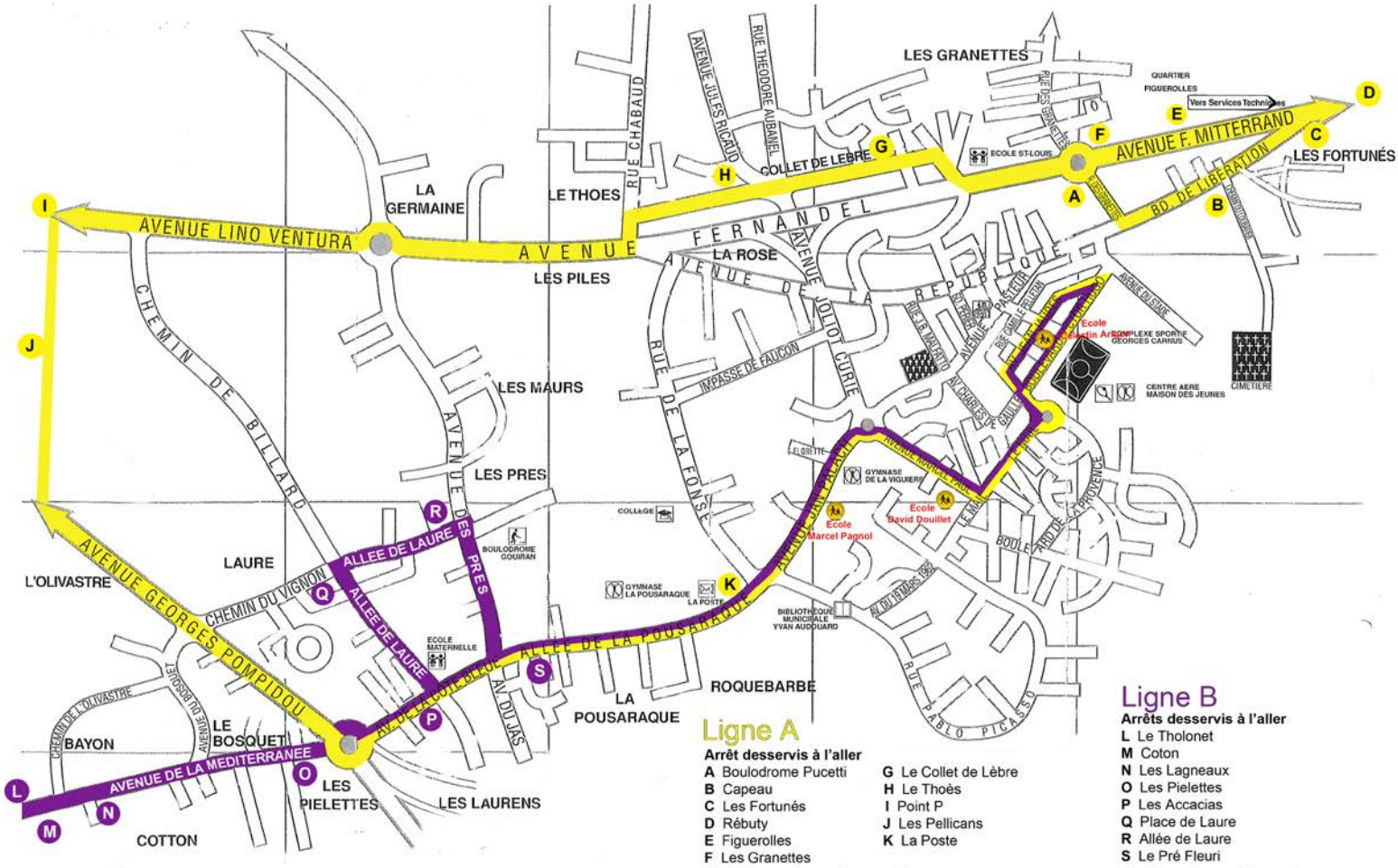

Ligne A

Arrêt desservis à l'aller

- **A** Boulodrome Pucetti
- **B** Capeau
- **C** Les Fortunés
- **D** Rébuty
- **E** Figuerolles
- **F** Les Granettes
- **G** Le Collet de Lèbre
- **H** Le Thoès
- **I** Point P
- **J** Les Pellicans
- **K** La Poste

Arrêt desservis en plus au retour

- **P** Les Accacias
- **S** Le Pré Fleuri

Ligne B

Arrêts desservis à l'aller

- **L** Le Tholonet
- **M** Coton
- **N** Les Lagneaux
- **O** Les Pielettes
- **P** Les Accacias
- **Q** Place de Laure
- **R** Allée de Laure
- **S** Le Pré Fleuri

Arrêt non desservis au retour

- Les Accacias
- Le Pré Fleuri

Le matin, les Lignes A et B desservent les écoles Marcel Pagnol, David Douillet et Célestin Arigon et l'inverse le soir.

Activités en temps scolaire

Toute l'année, la ville de Gignac-la-Nerthe organise de grands événements pour les enfants de maternelles et primaires, en partenariat avec les écoles.

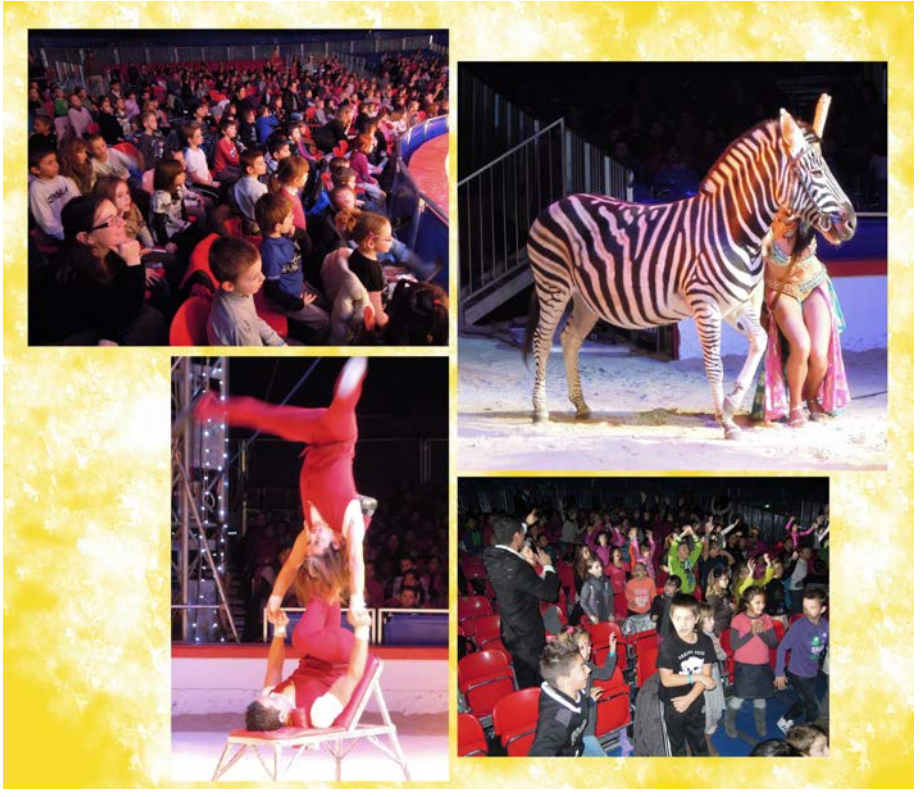

En décembre, chaque année, tous les enfants des écoles élémentaires se rendent à Marseille pour assister à une grande représentation de Cirque. Les maternelles, quant à eux, sont conviés à assister à un spectacle de théâtre musical sur le thème de Noël.
Ces deux manifestations sont prises intégralement en charge par la Municipalité.

Olympiades

Au printemps, 600 enfants des écoles élémentaires participent aux Olympiades, grande journée sportive au complexe G. Carnus.

Fête de la Science

En octobre, la DEJES organise des rendez-vous ludiques et pédagogiques dans le cadre de la fête de la science. Les familles peuvent découvrir les multiples facettes de la science à travers de petites expériences et manipulations.

Ludocades

Les ludocades ont pour objectif de favoriser la rencontre des enfants de toutes les écoles maternelles. Une matinée d'animations réunit toutes les écoles maternelles de Gignac au gymnase de la Viguière, dès les premiers jours de printemps, dans une ambiance de fête foraine.
Des animateurs de la ville tiennent des stands ludiques (pêche au canard, jeu de massacre, parcours motricités, jeux d'adresse…) pour le plaisir des tout petits.

Et aussi la semaine du goût, les classes découvertes et la prévention routière…

L'accueil de loisirs en Centre Aéré

Musique, danse, jeux collectifs, sports, activités manuelles, informatique, spectacles, séjours : les accueils de loisirs offrent à vos enfants des activités variées pour enrichir leur quotidien. Toutes ces activités sont encadrées par une équipe d'animateurs qualifiés.

Un seul lieu d'accueil :

L'accès au service du centre aéré suppose l'adhésion totale au règlement intérieur, ainsi qu'au règlement intérieur général de la DEJES (à consulter sur le site internet de la ville : www.gignaclanerthe.fr, ou à demander à l'accueil de la DEJES).

Réhabilitation et extension du centre de loisirs sans hébergement :

Aucun investissement important n'ayant été réalisé depuis plus d'une quinzaine d'années, le centre de loisirs sans hébergement était implanté dans des bâtiments vieillissants et inadaptés.

La municipalité a donc souhaité procéder à une grande opération de réhabilitation, d'agrandissement et de modernisation du centre aéré, notamment pour répondre à des exigences plus élevées en terme d'accueil, de fonctionnalités et de développement de projets pédagogiques de qualité (espaces de jeux et de récréation mieux adaptés et plus ludiques…).

Un budget de 2,2 millions d'euros est consacré à ce projet.

Depuis janvier 2013, le Centre aéré est donc transféré provisoirement, le temps des travaux, au sein du groupe scolaire David Douillet.

Comment s'inscrire ?

Pour les mercredis, complétez la fiche d'inscription aux prestations, cochez l'activité centre aéré des mercredis et précisez la formule choisie.

3 formules possibles :

- Formule A : journée complète
- Formule B : ½ journée sans repas (matin ou après-midi)
- Formule C : ½ journée avec repas (matin ou après-midi)

Les inscriptions s'effectuent à l'année ou au trimestre scolaire dans la limite des places disponibles.
A titre exceptionnel, il est possible de compléter une formule par l'acquisition d'un ticket occasionnel à tarif majoré.

Pour les vacances scolaires, les inscriptions et le paiement s'effectuent directement au Guichet Unique de la DEJES et exclusivement par semaine complète. Le service du centre aéré n'est pas assuré durant les vacances de Noël, ni les deux derniers jours des vacances d'été.

La priorité est donnée aux enfants dont les parents résident sur la commune et dont les deux parents (ou le parent en cas de famille monoparentale) travaillent ou peuvent attester d'une impossibilité ponctuelle de disponibilité (formation professionnelle, accompagnement d'un parent malade).

Colonies et camps

Des séjours de vacances sont organisés par la Mairie de Gignac-la-Nerthe pour les enfants de 6 à 15 ans afin de favoriser leur épanouissement individuel et collectif, les échanges avec l'environnement et de les intégrer aux choix des activités.

Le séjour de vacances est un lieu de transmission de valeurs éducatives ayant trait à la vie en collectivité et répondant aux principes fondateurs d'éducation populaire (respect, tolérance, initiative, citoyenneté…).
Des départs en camps pour les ados et colonies pour les enfants sont prévus pour les vacances d'hiver, de printemps et d'été.

Sport Multi-Activités

La DEJES propose de découvrir de nombreuses activités sportives tout au long de l'année à travers des Mercredis Sportifs et des Stages Multi-Activités pour les enfants scolarisés de 3 à 15 ans.

Le programme des multi-activités est établi en début d'année scolaire pour les mercredis sportifs et à chaque période de vacances scolaires pour les stages multi-activités. Il est disponible à la DEJES.

Comment s'inscrire ?

Pour les mercredis, complétez la fiche d'inscription aux prestations, cochez l'activité des mercredis sportifs et précisez la période choisie : inscription par trimestre ou à l'année.

Pour les vacances scolaires, les inscriptions et le paiement s'effectuent directement au Guichet Unique de la DEJES. Des stages sportifs, culturels et artistiques sont proposés.

voilier

Les animations de l'été sont nombreuses, entre régates et sorties au grand large pour le bateau «Eau Libre» ville de Gignac-la-Nerthe.

Séjour Famille

La ville de Gignac-la-Nerthe propose des week-ends adressés aux familles (transport, hébergement, restauration, animations, sorties...) pour resserrer les liens entre les générations et les familles Gignacaises.

Au programme : activités «tous en famille», grande soirée jeu, repas festif et typique, activités enfants...

	Adulte	– de 12 ans
Tarif 1	50 €	25 €
Tarif 2	44 €	22 €
Tarif 3	38 €	19 €
Tarif 4	29 €	15 €
Tarif Hors Commune	100 €	50 €

Gratuit pour les moins de 3 ans

Conseil Municipal d'enfants

Le CME est une assemblée qui réunit des enfants scolarisés en CM1 et CM2. C'est aussi, et surtout, un exercice pratique de citoyenneté pour apprendre dès le plus jeune âge à s'impliquer pour les autres et à essayer d'améliorer le quotidien à travers des initiatives, des projets... Chaque année, 15 jeunes conseillers sont élus par leurs camarades de classes, dans les écoles élémentaires de Gignac-la-Nerthe.

Le Conseil Municipal d'Enfants veut ainsi :

- Etre à l'écoute des idées et propositions des jeunes Gignacais, et les représenter.

- Proposer et réaliser des projets utiles à tous, tant à l'échelle des écoles et des quartiers, que de la Ville.

Projet Educatif Local

Le Projet Educatif Local (PEL) fixe les grandes orientations de la politique éducative de la commune de Gignac-la-Nerthe.

L'objectif du PEL est de construire un engagement commun fondé sur des valeurs partagées (citoyenneté, solidarité, laïcité…) fondatrices d'une action éducative convergente, concertée, volontaire et finalisée.

Le PEL, par la mobilisation des ressources et des pratiques du territoire, doit créer une dynamique visant à corriger les déséquilibres sociaux, garantissant l'égalité des chances, l'épanouissement des enfants et des jeunes, ainsi que leur insertion dans la société, traduite par leur implication dans la vie collective.

Mis en place en 2012, il a donc pour ambition de repenser l'éducation dans une logique d'ensemble et non seulement au travers de la question scolaire. En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès au savoir et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle ne peut, seule atteindre ces objectifs.

De ce point de vue, les familles, les associations culturelles et sportives, les institutions œuvrant dans les domaines sociaux ou éducatifs, sont des acteurs essentiels de la coéducation.

Le Projet Educatif Local qui s'adresse aux jeunes gignacais de 0 à 25 ans favorise :

- La réussite éducative
- La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle
- L'accès de tous à la culture et au sport
- L'encouragement à l'initiative et aux pratiques citoyennes
- Le développement d'une attitude éco-responsable

Numéros utiles

VOS INTERLOCUTEURS A LA DEJES
Stéphane PAILHOUS Direction de la DEJES
Sophie BATTISTELLA Administration/Facturation
Nadia COUSSINIER Sports et Vie Associative
Christophe BONNET Enfance et Jeunesse
Cécile ANIGO Transport Scolaire

Ecoles Maternelles

Michel Gouiran Directrice : Emmanuelle Byczek	Avenue de la Côte Bleue Tél. : 04 42 30 59 54
Marcel Pagnol Directrice : Anne Sevestre	Avenue Marcel Paul Tél. : 04 42 30 55 85
Jules Ferry Directeur : Fabrice Di nola	Rue Pasteur Tél. : 04 42 88 18 82
David Douillet Directrice : Sophie Joubert	Rue le Mail Tél. : 04 42 30 44 41

Ecoles Elémentaires

Marcel Pagnol Directrice : Catherine Bourgin	Avenue Marcel Paul Tél. : 04 42 30 52 22
David Douillet Directrice : Laure Sibois	Avenue Marcel Paul Tél. : 04 42 30 44 11
Célestin Arigon Directeur : Guillaume Ponthieu	Avenue Jean Jaurès Tél. : 04 42 88 53 60

Les Gymnases

Gymnase de la Pousaraque	Avenue de la Pousaraque Tél. : 04 42 30 34 20
Gymnase de la Viguière	Avenue Marcel Paul Tél. : 04 42 30 48 78
Gymnase de la République	Rue de la République Tél. : 04 42 77 83 41

Direction Enfance Jeunesse Sport (DEJES)
4 ter, avenue Jean Jaurès - 13180 Gignac-la-Nerthe - **Tél. : 04 42 09 01 51**
dejes@mairie-gignaclanerthe.fr

Plan de Gignac-la-Nerthe

DEJES Direction Enfance Jeunesse Education Sport
4 ter, avenue Jean Jaurès (1er étage) - 13180 Gignac-la-Nerthe

Tél. : 04 42 09 01 51 - Courriel : dejes@mairie-gignaclanerthe.fr